

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Chiasson	Numéro de permis 2023097	Date d'inspection Le 15 octobre 2024	
Nom de l'établissement La Halte Acadienne		Numéro de téléphone (506) 727-7993	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	31 oct. 2024	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante qui me confirme ne pas avoir reçu le rapport.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	31 oct. 2024	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante qui me confirme ne pas avoir reçu le rapport.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	04 oct. 2024	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante qui me confirme ne pas avoir reçu le rapport.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques à feu n'ont pas été tenues à jour, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin que ce soit fait dans les 2 prochaines semaines. - Les dossiers des incidents des enfants ne sont pas complets, la signature du parent n'est pas tenue dans le rapport. <p>Pendant ma visite, j'ai observé les enfants joués au gymnase. Discussion avec l'exploitante des pratiques de feu non complètes et les rapports d'incendies aussi nous avons discuté des remplaçantes et l'exploitante m'assure qu'il a seulement elle comme employé parfois très rarement la remplaçante.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 octobre 2024

Date

original signé par

Le 15 octobre 2024

Karine Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date